

Madame,

J'ai bien reçu votre demande de lancer la procédure prévue à l'article 68 de la Constitution pour destituer le Président de la République.

N'ayant pas l'intention de vous leurrer en vaine arguties, je vous indique que je ne vais évidemment pas y donner suite parce que je ne partage ni l'analyse ni les motifs de l'argumentaire qu'on vous a proposé de m'adresser à l'appui de cette demande.

D'abord, sur la forme, l'article 68 n'est pas prévu pour régler les désaccords politiques.

D'autre part, sur le fond, je soutiens, comme mes collègues Députés de La République en Marche !, la politique pour laquelle nous avons été démocratiquement élus et que le Gouvernement met en œuvre. Peut être certains ont-ils cru que nous ne ferions pas ce que nous avons annoncé mais il se trouve que, pour une fois, les élus font ce qu'ils avaient dit.

Il y a une urgence à (enfin) relever le défi du changement climatique et de la transition énergétique.

Néanmoins, les mécontentements que cela suscité doivent être entendus et ils le sont par les Parlementaires comme par le Président de la République et le Gouvernement.

Enfin, en réponse à la dernière partie de votre lettre, je « crois utile de vous signaler » qu'aucune menace ne me fera reculer dans la défense du bien public.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations républicaines.

Catherine Kamowski

Députée de l'Isère

5e circonscription